

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA VOL. 17 N° 3 JUIN 2016

Ça « navigue » à Kamouraska!

Voir en page 4



Crédit photo : KamouraskaNature.com

CENTRE DE RÉNOVATION

CAMILLE DUMAIS



1005, Lévesque, Saint-Pascal 492-2347

www.camilledumais.com

- ▶ Portes et fenêtres
- ▶ Matériaux de construction
- ▶ Service de décoration
- ▶ Poêles et foyers
- ▶ Outillage à bois



Membre affilié

familiprix

Blanchet, St-Hilaire & Rivard
PHARMACIENS

Heures d'ouverture

555, rue Taché, Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234 Téléc. : 418 492-6221

Courriel : bsr@familiprix.com

Lundi - Mardi - Mercredi

Jeudi - Vendredi

Samedi

Dimanche

09 h à 20 h

09 h à 21 h

09 h à 17 h

10 h à 13 h

Actualités

Veillez prendre note des modifications aux règlements municipaux suivants :

EXTRAITS DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS ADOPTÉS LE 4 AVRIL 2016

RÈGLEMENT 2016.02

Règlement N° 2016.02 modifiant le règlement concernant le coût pour l'émission des permis et certificats applicable au règlement N° 1991.01 afin d'augmenter le tarif exigé pour l'émission de permis et/ou certificats d'autorisation.

NOUVEAUX TARIFS EXIGÉS :

permis de lotissement : 80.00 \$ /emplacement créé

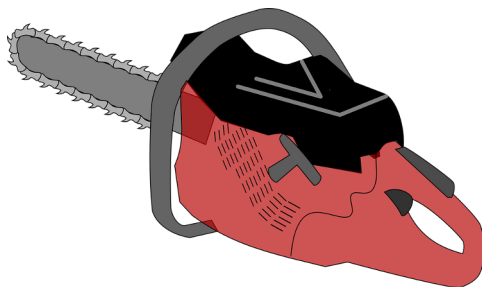
permis de construction : 80.00 \$

certificat d'autorisation : 80.00 \$ sauf dans le cas d'abattage d'arbres où le tarif sera augmenté à 20,00 \$.

RÈGLEMENT 2016.03

Règlement No 2016.03 modifiant le règlement No 1991.07, art. 5, concernant le tarif exigé lors du dépôt d'une demande de dérogation mineure.

L'article 5 du règlement 1991-07 relatif au tarif exigé pour les frais d'étude d'une demande de dérogation mineure soit augmenté à 200,00 \$.



LL Avec vous, là où ça compte TT

MALLETTE

SENCRL
Société de comptables professionnels agréés

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolynne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca

Fier partenaire des événements d'ici

PROMUTUEL

ASSURANCE

 PROMUTUELASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014 La Pocatière * 418 856-4429

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska, QC G0L 1M0
418 492-6523 poste 3
Le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:
15 juillet 2016

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. et est publié à 400 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:

Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall

Révision linguistique: Claude Langlais

Images libres de droit : Pixabay

Actualités

KAMOURASKA SE DÉMARQUE LORS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU FORUM SUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE LOCAL



Le 20 et 21 avril dernier avait lieu le premier Forum sur le développement touristique local à Nicolet. Fortement concerné par cette thématique et très intéressé à parfaire mes connaissances dans ce domaine, la municipalité m'a permis d'assister à ce forum.

La particularité de cet événement est qu'il traite de tourisme en visant spécifiquement les villes et villages de moins de 15 000 habitants. Cela dit, le profil des quelque 250 participants était semblable au mien : agent de développement d'une petite municipalité. J'y ai fait d'agréables rencontres et, en dehors des panels, les discussions informelles furent très constructives et enrichissantes. Plus formellement, pendant le forum, différentes thématiques abordèrent de façon dynamique et concrète les défis et opportunités que représente le secteur touristique pour les petites municipalités.

Les principaux thèmes : des projets innovants d'investissements privés en région, bienfaits et misères d'une destination avec une forte personnalité touristique, les opportunités de développement des noyaux villageois et la mise en valeur des paysages comme produit touristique, l'importance de l'aménagement et de l'image de marque en région, les défis et solutions que représente la gestion d'un attrait touristique important pour une municipalité et la mobilisation comme condition de succès à la mise en place de projets structurants.

La présentation d'ouverture fut un fait saillant de l'événement. Les organisateurs tenaient à présenter un palmarès des dix municipalités et villages les plus inspirants du Québec, et notre municipalité a été citée!

Alors, *je dis chapeau* à tous les entrepreneurs de Kamouraska, *chapeau* aux bénévoles qui soutiennent le développement touristique, dont notre PGA, *chapeau* aux citoyens qui entretiennent magnifiquement leur propriété, *chapeau* aux élus municipaux qui croient et qui investissent dans ce secteur économique très important à notre collectivité, *chapeau* à mes collègues du bureau municipal qui font un travail colossal pour que la municipalité soit belle, accueillante et que les dossiers avancent, bref, un beau gros *chapeau* collectif! **Je demeure convaincu que tout projet de développement, qu'il soit touristique ou autre, doit passer en premier lieu par son acceptation dans sa collectivité d'accueil.**

Continuons à travailler ensemble! Bonne saison estivale à toutes et à tous,

Benoit Randall, agent de développement



Actualités

Un nouveau site internet axé sur Kamouraska : Kamouraska Nature

La région de Kamouraska est, depuis longtemps, une destination touristique réputée, possédant un charme pittoresque qui défie les saisons et les modes. Elle est aussi un lieu où la culture, l'histoire et le patrimoine cohabitent en harmonie avec la nature.

C'est à ce dernier volet de la personnalité de cette localité, soit la présence d'une nature splendide et abondante, que le site *KamouraskaNature.com* est consacré. La terre, le fleuve et le ciel de la région de Kamouraska ne demandent qu'à être explorés et qu'à livrer leurs secrets. Pour les connaître, il suffit d'être curieux et attentif. C'est ce à quoi vous convie ce site internet.

Au fil du temps, **Kamouraska Nature** s'enrichira d'articles centrés sur les paysages qui nous entourent, ainsi que sur la faune et la flore qui rendent cette région si attrayante. Déjà, quelques billets sont disponibles sur le site : ceux-ci traitent de la marée, de la disparition graduelle des glaces sur le fleuve, ainsi que des vieux pommiers abandonnés qui faisaient autrefois la fierté du seigneur de Kamouraska.

À partir de juin, un nouvel article s'ajoutera chaque semaine. Vous aurez alors la possibilité d'en savoir davantage au sujet des phoques communs et des pingouins (!) qui fréquentent les îles de Kamouraska. Vous pourrez vous réjouir du retour de l'éperlan dans la rivière Kamouraska après quarante années d'absence. Vous apprendrez des tuyaux et des astuces pour faire la chasse aux aurores boréales. Vous découvrirez ce qu'ont en commun le Grand Héron et le canari. Vous serez prévenu que l'esturgeon noir, un poisson d'ici qui fait le bonheur de bien des gourmets locaux, pourrait voir sa pêche interdite par le gouvernement fédéral. Vous en saurez plus sur les conditions météorologiques de la région, après avoir lu le résumé d'une analyse de 43 800 observations sur la force et la direction des vents effectuée à la station météo de La Pocatière. Bref, vous aurez le plaisir de lire sur

des sujets variés qui visent à divertir et à faire découvrir les diverses facettes du monde qui nous entoure.

Écrit par Pierre Giard, auteur de « Les îles de Kamouraska, une histoire au fil de l'eau », ce nouveau site internet n'est pas uniquement destiné aux spécialistes de l'environnement. En effet, il s'adresse à tous ceux qui, tout simplement, aiment Kamouraska et sa région. Allez y « naviguer »!

C'est donc un rendez-vous hebdomadaire à : www.KamouraskaNature.com



Pour ne rien manquer, vous pouvez également devenir amis de la page Facebook de Kamouraska Nature : www.facebook.com/kamouraskanature/

Café·Bistro



De la Fête Nationale à la Fête du Travail

Tous les jours entre 10h-21h

Mai-juin-septembre-octobre

Jeu-di au samedi 11h-21h

Dimanche 11h-16h

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739
suivez nous sur: www.facebook.com/CoteEstKamouraska
cote_est@hotmail.fr | www.cote-est-a-kamouraska.com



Plus de 40 artisans du Bas-St-Laurent

76, avenue Morel, G0L 1M0 | (418) 308-0739
info@lefilbleu.ca • www.lefilbleu.ca

Actualités

CONTRE VENTS ET MARÉES

Avril a apporté, comme l'an passé, une très importante marée de richesses. Plus de 300 joyeuses personnes se sont données rendez-vous à notre centre communautaire le 16 avril dernier pour le traditionnel souper au crabe.

Cette riche marée a été le fruit du travail de plusieurs capitaines et matelots qui se sont donnés le mot pour faire de cet événement une grande réussite.

Je profite de cette édition de la Marée Montante pour remercier les entreprises, les gens et les bénévoles pour leur participation; ainsi, chacun à sa façon aura contribué à ce grand succès.

Merci aux Pêcheries Ouellet pour l'esturgeon fumé.

Merci au restaurant Mamie Pataterie Gourmande pour l'entrée, les salades de pommes de terre, crevettes et épinards.

Merci au Resto-Bistro Côté Est pour le potage «la Fréneuse».

Merci à la Caisse du centre de Kamouraska pour un don pour la salade César.

Merci au Quai des bulles pour un don pour la salade de couscous.

Merci à un généreux donateur pour un don, salade de pâtes.

Merci à la Poissonnerie Lauzier pour le super crabe et l'ensemble des couverts.

Merci à Patate Rive-Sud pour les légumes.

Merci à la Fée Gourmande pour ses milliers de chocolat.

Merci au Café du Clocher pour le café.

Merci à la Municipalité de Kamouraska pour son soutien.

Merci aux jeunes de la Polyvalente Chanoine Beudet pour le service.

Merci à Guylaine Lévesque et Steve Dumont pour la prise en charge de la salle pour le souper.

Merci à Yvon Horth pour sa complicité dans la cuisine.

Merci à Hélène, Sara, Vivianne, Pierre, Denis, Lyne, Stéphane, Mathieu, Ghislaine, Lucien, Hervé, Christian, Claude et Doris et les autres que j'ai pu oublier.

C'est grâce à des gens de cœur que nous pouvons faire de grandes réalisations.

Et merci au Patrimoine maritime de me faire confiance.

Michel Lavoie, responsable



« Après aimer et aider, remercier est assurément le troisième plus beau verbe... »

Oui! Nous avons fait confiance à Michel Lavoie et nous ne le regrettons pas. Il nous a prouvé, depuis trois ans, qu'il avait de très bonnes idées, qu'il était capable de les vendre et qu'il savait s'entourer de gens qui étaient prêts à le suivre ; de plus, c'est lui qui a mis la main à la pâte pour la confection de la mousse d'esturgeon fumé que chacun a apprécié, pour les trois salades et la cuisson des côtes levées! Si nous avons neuf jeunes de la Polyvalente pour aider... c'est grâce à une autre de ses idées efficaces! Michel, merci et bravo!

Il faut aussi remercier les vendeurs et vendeuses de billets, même si ceux-ci étaient estampés 2015, ils se sont tous vendus en une dizaine de jours. Le travail a été fait rapidement et les listes sont entrées auprès du responsable sans trop d'attente. Merci à vous, Nicole Bossé, Réjeanne Pelletier, Claude Langlais, André Tremblay, Pierre Michaud, Lucien Gagnon et Claude Leclerc. Les listes pour organiser les tables ont été montées par Denis Turgeon et Lucien et elles ont assuré plus de facilité lors de l'ouverture des portes.

Merci aussi à tous ceux qui étaient là et qui d'année en année reviennent à ce super souper au crabe, qui nous font de la publicité et qui ainsi jouent une part dans la prochaine réfection du quai Taché.

Merci pour les décors, pour les napperons bien réalisés par Benoit, notre agent de développement! Merci aux gens du comité du Patrimoine maritime qui acceptent de faire de leur mieux dans le déroulement de cette soirée.

Ce succès remporté, vous en avez tous une part. À vous tous, un sincère merci.

Magdeleine Michaud Bossé, secrétaire du comité Patrimoine maritime

Vous voulez en apprendre davantage au sujet de Patrimoine maritime ou vous voudriez vous joindre à l'équipe? L'assemblée générale annuelle aura lieu le 12 juin, à 10h30, au centre communautaire de Kamouraska.

Actualités

Une gloriette tombée du ciel!

L'année 2015 a permis aux gens du comité du Patrimoine maritime de réaliser la réparation de la gloriette installée près du quai Miller. Merci à la municipalité pour le paiement des factures. Entretien ses biens à valeur historique vaut beaucoup mieux que de tout laisser aller... Et cette année, la deuxième gloriette aussi mal en point que la première vient de réapparaître dans le stationnement de l'avenue Leblanc. Un cadeau du ciel réalisé par la famille Gosselin, une générosité de l'entrepreneur Yves Gosselin, de sa famille, ses frères, Lucien, Rémi et sa sœur Ginette.

Nous ne pouvons que vous féliciter pour cette générosité. Voilà du beau travail qui embellit le bord de l'eau. Merci de prouver votre attachement à Kamouraska de cette manière. Nous l'apprécions beaucoup!

Le comité du Patrimoine maritime



Écol'O'Jardin

Le projet Écol'O'Jardin bat son plein et les élèves de l'école primaire pourront, une fois de plus, profiter du jardin pour faire pousser de délicieux légumes. Nous tenons à souligner l'implication des tourbières Lambert dans le projet. Grâce à leur généreux don de terre, une petite parcelle en pleine terre pourra être cultivée! Bonne saison à toutes et à tous!



lambert



• Pour le choix • Pour le prix
Et surtout pour le service

Voir notre inventaire sur
kamouraskachrysler.com

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi

département pièces et services: 8h00 à minuit
département des ventes: 8h00 à 21h00

Kamouraskachrysler.com



Vous êtes importants pour nous.

Actualités

Partenariat des gens d'affaires de Kamouraska : retour sur l'assemblée générale annuelle

Le 14 avril dernier se tenait l'assemblée générale de Partenariat des gens d'affaires de Kamouraska en présence d'une vingtaine de membres. Après les formules d'usage, les membres du Conseil d'administration ont présenté le rapport des activités 2015, dont les trois points suivants :

- Bureau accueil touristique de Kamouraska : réaménagement du bureau suite au déménagement de la Bibliothèque et gestion de l'impartition de la gestion du personnel à Promotion Kamouraska.
- Rédaction, envoi et analyse d'un sondage auquel 50% des membres ont répondu. L'analyse des réponses indique que les réalisations de 2015 et les projets de 2016 répondent aux attentes : signalisation, développement touristique, synergie entre les membres et formation/information
- Parcours gourmand : très beau succès.

Le trésorier, M. Steve Dumont, a présenté l'état des résultats pour l'année 2015 : surplus de 2600\$ en date du 31 décembre 2015. La présidente, Mme Martine Mounier, a présenté les projets 2016 :

- Un protocole d'entente devrait être signé suite à son acceptation par les membres de PGA et le CA de Promotion Kamouraska. Ce protocole indique clairement les responsabilités de PGA et celles de Promotion Kamouraska, PGA ayant imparti la gestion du personnel à PK. Dans ce protocole, PGA a décidé d'être responsable de l'impression de la carte de Kamouraska et ainsi assurer à ces membres d'avoir la carte napperon en nombre suffisant. En supplément de la formation donnée par ATR aux préposés du BAT, PGA a décidé de former les préposés aux attraits de Kamouraska.
- Pour répondre à l'une des suggestions du sondage (développement touristique), PGA va cette année participer activement à la deuxième édition du parcours gourmand, à la Fête de Noël et au projet Kamouraska 2017.
- Participation active de plusieurs membres de PGA au comité signalisation, une autre suggestion du sondage.
- Synergie entre les membres : 6 à 8 au lancement et fin de saison. Organisation de plusieurs formations sur des sujets pertinents pour les membres, création d'une page Facebook et solliciter les entreprises en affaires de Kamouraska, tous domaines confondus, à rejoindre PGA.

Suite à l'appel de candidatures, trois nouveaux membres se sont joints à l'équipe. Il s'agit de Madame Sophie Bourgeois de la Fermette Harbour, Madame Marie-Claude Gagnon de la ferme Gijamika et Madame Zoé Blanchette de la ferme Benoit Morneau. Nous les remercions et leur souhaitons la bienvenue. Monsieur Denis Bossé et Madame Lyne Vézina ont décidé de ne pas se représenter. Nous les remercions pour leur engagement des dernières années.

Toute l'équipe de PGA vous souhaite une excellente saison 2016 et vous invite à participer en grand nombre **le 8 juin prochain au 6 à 8 « lancement de la saison 2016 »**. Venez parler de vos projets 2016 et jaser entre vous. Apportez un plat de votre choix et nous apportons le vin!

Martine Mounier, présidente



Sophie Bourgeois, Zoé Blanchette, Marie-Claude Gagnon, Steve Dumont, Martine Mounier, Sébastien Beaulieu et Benoit Randall.

Socio-culturel

Musée régional de Kamouraska

Nouvelle saison et nouvelle programmation pour le Musée régional de Kamouraska

Pour la saison estivale 2016, le Musée fait peau neuve avec son exposition mettant à l'honneur la villégiature à Kamouraska. En plus de ses expositions permanentes et temporaires, une petite surprise vous a été réservée. Vous pourrez découvrir, dans une exposition non officielle et en primeur, une sélection d'œuvres de l'artiste québécois Georges St-Pierre. Un style résolument unique qui mérite le détour. Le lancement officiel de la saison se fera le 29 mai prochain à 13h30. C'est un rendez-vous.

Prendre les eaux à Kamouraska

Un point de vue de la région sous l'angle de la villégiature au 19e siècle. Célébrez avec nous, de façon festive, la belle époque de la villégiature alors que Kamouraska s'impose comme principale place d'eau au Canada. Déjà à l'époque, villas charmantes, restaurants fins et couchers de soleil sont au rendez-vous.

Au pays de l'anguille et de la pêche, patrimoine religieux, enseignement et éducation ainsi qu'agriculture et métier

Sur deux étages, découvrez les moteurs économiques qui ont forgé la région et les modes de vie de nos ancêtres.

Visite guidée du village

Patrimoine culturel et architecture sont à l'honneur pour les visites guidées extérieures. Partez à la

découverte de nos trésors en compagnie de personnages costumés qui sauront vous faire découvrir certains aspects méconnus de nos belles demeures.

Les 4 saisons de Thérèse Sauvageau

Du 24 mai au 26 août, découvrez la vision que cette artiste québécoise pose sur la vie quotidienne du Québec rural. Au fil des saisons, les activités de chacun changent, mais la joie de vivre demeure toujours bien présente.

Le cercle des fermières 101

Du 26 août au 31 octobre, c'est le moment d'honorer l'acharnement et la persévérance du cercle des fermières. Ces dames passionnées ont en effet su porter et faire vivre depuis 101 ans notre patrimoine culinaire et artisanal. Chapeau mesdames!

Les conférences gratuites du Musée sont également à l'honneur. Consultez la programmation officielle pour les dates. Faites vite: il faut réserver pour certaines des conférences!

Certains changements ont également été apportés à la tarification. Avec une tarification unique, le billet d'entrée donne droit à la visite guidée patrimoniale et à la visite guidée du Musée. Le billet est également valide toute la journée. Soyez attentifs: certaines soirées se prolongeront afin de vous faire vivre des nocturnes. Suivez-nous sur Facebook pour être tenus au courant.

Le Musée remercie chaleureusement ses généreux partenaires qui contribuent à faire de cette saison un succès permettant à Kamouraska de rayonner dans la région. Que l'été commence!

Anik Corminboeuf, directrice par intérim du Musée régional de Kamouraska

Centre Santé La Grand Voile

Beau temps, mauvais temps, une évasion régénératrice.
Des soins personnalisés, massothérapie, bain et enveloppement.
Solarium, salon et terrasse. Le fleuve à vos pieds.

UN BIEN-ÊTRE ASSURÉ

168, avenue Morel, Kamouraska/418 492-2539/www.lagrandvoile.ca



Chronique juridique

Les définitions de trafic et de vente de substances illicites

Les infractions criminelles relatives au trafic de substances illicites sont considérées comme objectivement graves par le législateur canadien, puisque certains gestes relatifs au trafic sont passibles de l'emprisonnement à perpétuité.

Plusieurs personnes accusés de trafic considèrent ne pas avoir effectué une telle démarche puisqu'ils n'ont pas « vendus » la substance, ils ont simplement « donné » la substance à une autre personne.

Quels sont les gestes susceptibles de constituer du trafic selon la loi ?

L'article 2 de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* (ci-après nommée la « LRCIDAS ») définit les termes de « trafic » et de « vente » de substances respectivement comme suit :

« Relativement à une [drogue], toute opération de vente — y compris la vente d'une autorisation visant son obtention —, d'administration, de don, de cession, de transport, d'expédition ou de livraison portant sur une telle substance — ou toute offre d'effectuer l'une de ces opérations — qui sort du cadre réglementaire. »

« Y est assimilé le fait de mettre en vente, d'exposer ou d'avoir en sa possession pour la vente ou de distribuer, que la distribution soit faite ou non à titre onéreux. »

Donc, le terme « trafic » utilisé dans la LRCIDAS a une portée très large qui comprend de nombreuses situations où une personne peut se retrouver impliquée dans le trafic de stupéfiants et ce sans même se considérer comme un « vendeur de drogues ».

Et même si Ottawa compte légaliser le cannabis au printemps 2017, il n'en demeure pas moins qu'au Canada présentement, non seulement la possession de drogue est illégale, mais cette possession peut être encore plus lourde de conséquences si une personne adopte un comportement tout aussi illégal tel que décrit précédemment, comme « donner » une substance illicite à une autre personne et ce, peu importe la raison pour laquelle elle le fait. Dans un cas comme dans l'autre, mieux vaut s'abstenir.

Mélissa Boilard, avocate



*Ouverture d'un bureau à
La Pocatière pour nous rapprocher
de notre clientèle de la MRC
de Kamouraska !*

Consultez nos chroniques sur notre site web
avocats-montmagny.com



LEMIEUX PARENT THÉBERGE
AVOCATS S.N.

TÉL.: 418 371-3114

708, 4^e AVENUE, BUREAU 104, LA POCATIÈRE

Me Lemieux Me T. Blais Me Boilard Me Bouffard Me Paradis Me Labrie Me Théberge

Nous avons ce qu'il vous faut, une équipe !

Socio-culturel



Les photos anciennes

par Jeanne Maguire

Certaines maisons ont subies des rénovations qui leur ont fait perdre leurs caractéristiques patrimoniales. Les photos anciennes sont une source d'information inestimable pour retrouver des détails tels la forme des encadrements de fenêtres, le type de porte, le modèle de galerie, les détails de la balustrade ou des fioritures, etc. Même en noir et blanc, elles nous renseignent sur la couleur en montrant les éléments mis en relief.

Si vous n'avez pas de photos anciennes de votre maison, il se peut que vos voisins en aient. Vous pouvez aussi utiliser des photos de bâtiments qui ressemblent au vôtre. N'hésitez pas à consulter les monographies de paroisses (livres publiés à l'occasion des centenaires) ou les sociétés d'histoire.

Les Archives-de-la-Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne disposent d'une importante collection de photos anciennes. Vous pouvez consulter le site internet au www.shcds.org ou celui du Musée du Bas-Saint-Laurent au www.mbsl.qc.ca/cybera.php.

Source : Archives de la Côte-du-Sud et du Collège de Sainte-Anne



Même les photos de personnages montrent des détails architecturaux



Villes et villages
d'art et de patrimoine



MRC
de Kamouraska

Pour informations : Jeanne Maguire TEL: 492-1660
poste 242 ou courriel: jmaguire@mrckamouraska.com

Un petit mot de la biblio...



Une visite des jeunes de l'école de Kamouraska à la bibliothèque a eu lieu dernièrement. Ils ont eu la chance de constater à quel point la bibliothèque a à cœur de développer l'intérêt de la lecture chez les jeunes. Pour ce faire, l'équipe de la biblio, en collaboration avec les services offerts du réseau biblio du Bas St-Laurent, a encore mis sur pied pour cet été un concours jeunesse passionnant. Tous ceux qui auront participé au concours prendront part au tirage qui aura lieu à la fin de l'été.

De plus, la collection locale du côté jeunesse a fait peau neuve pour l'été. Et oui, de nombreuses nouveautés ont été ajoutées dans le but de satisfaire la curiosité littéraire de chacun. Une visite saura vous convaincre de la grande diversité disponible sur nos tablettes.

N'oubliez pas qu'être membre de la bibliothèque municipale vous donne également accès gratuitement à une grande variété de livres numériques, aux demandes spéciales et à bien d'autres services.

Si un thème, un titre, une série ou un auteur en particulier vous intéresse vous ou vos enfants, n'hésitez pas à nous en faire part car nous portons une attention particulière aux suggestions de lecture des membres à chacun de nos achats.

Profitez donc du beau temps pour lire en plein air... et pourquoi pas avec vos enfants!

Au plaisir de vous croisez à la biblio!

Cynthia Bélisle, présidente du comité de la bibliothèque

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2016

Sous la présidence du maire, monsieur Richard Préfontaine, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ACCEPTATION DU PROTOCOLE MRC-MUNICIPALITÉ RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC DE KAMOURASKA

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska confirme son engagement aux modalités de l'entente intitulée «Protocole MRC-MUNICIPALITÉ dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Kamouraska signé par monsieur Yvon Soucy, Préfet, en date du 17 mars 2016 et monsieur Richard Préfontaine, maire de la municipalité de Kamouraska, le 4 avril 2016.»

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE MORCELLEMENT DE LA FERME LAITIÈRE RAYON D'OR DÉPOSÉE À LA CPTAQ - LOTS 4 007 089 ET 5 368 420

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska appuie cette demande de morcellement déposé par la Ferme laitière Rayon D'Or, propriétaire des lots suivants : 4 007 089 et 5 368 420 ayant une superficie totale visée de 88,087.10 m².

RÈGLEMENT NO 2016.02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE COÛT POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

APPLICABLE AU RÈGLEMENT NO 1991.01 AFIN D'AUGMENTER LE TARIF EXIGÉ POUR L'ÉMISSION DE PERMIS ET/OU CERTIFICATS D'AUTORISATION.

NOUVEAU TARIF EXIGÉ :

- permis de lotissement : 80.00 \$ / emplacement créé
- permis de construction : 80.00 \$
- certificat d'autorisation : 80.00 \$ sauf dans le cas d'abattage d'arbres où le tarif sera augmenté à 20,00 \$

RÈGLEMENT NO 2016.03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 1991.07, ART. 5, CONCERNANT LE TARIF EXIGÉ LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

L'article 5 du règlement 1991-07 relatif au tarif exigé pour les frais d'étude d'une demande de dérogation mineure soit augmenté à 200,00 \$.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016.04 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU le Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie adopté par le conseil municipal de Kamouraska, le 7 juin 2010, notamment l'article 9.1.2., les municipalités doivent adopter le règlement suivant : « **Règlement relatif à la prévention incendie** ». (*Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal sur les heures d'ouverture*).

RÈGLEMENT NO 2016.05 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 1997.07 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE les municipalités du Québec peuvent légiférer relativement aux rejets dans les réseaux d'égout des municipalités selon la Loi sur la qualité de l'environnement ; **ATTENDU QUE** la

municipalité de Kamouraska a adopté en 1997, un règlement concernant les rejets dans les réseaux d'égout et qu'il apparaît opportun de mettre à jour ledit règlement ; **IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** le règlement suivant, portant le numéro 2016.05, soit adopté. (*Ce règlement étant trop long pour être reproduit ici, les personnes peuvent le consulter sur le site internet de la municipalité dans la section « Procès-verbaux » ou en personne au bureau municipal sur les heures d'ouverture*).

RÉSOLUTION POUR AUTORISATION D'ACCÈS AU BUREAU MUNICIPAL

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise, messieurs Michel Dion, conseiller municipal, et Jérôme Drapeau, Responsable des Travaux Publics, à accéder au bureau municipal, en cas d'urgence ; **QU'UNE** clé du bureau municipal leur soit remise.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC PIERRE-DE-SAUREL CONCERNANT LE PROJET DE LOI 83 MODIFIANT LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie la MRC de Pierre-de-Sauvel et exprime son désaccord avec le contenu du projet de loi numéro 83 concernant les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement pour, entre autres : constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne; faire en sorte que ce nouvel office succède aux offices municipaux existants sur le territoire et devienne l'agent de la MRC identifiée, celle-

Conseil municipal de Kamouraska



ci étant, dans les circonstances, réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence, en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) à l'égard des municipalités que le décret détermine ; **QUE** copie de la présente soit également transmise à : Monsieur Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ; Monsieur Michel Gagnon, Président-directeur général de la Société d'habitation du Québec ; Monsieur Jean D'amour, Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent ; Monsieur Norbert Morin, député de Côte-du-Sud.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2016-2017 À URLS DU BAS-SAINT-LAURENT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska renouvelle sa carte de membre à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2016-2017. Coût : 100.00 \$.

JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU BAS-SAINT-LAURENT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise Gilles A. Michaud à participer à une Journée d'échanges sur le développement de l'agriculture au Bas-Saint-Laurent, lundi le 18 avril 2016 à 9H30 à la salle Montmagny de l'Hôtel Gouverneur de Rimouski.

DÉSHERBAGE ET TAILLE DES VÉGÉTAUX

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska accepte la soumission déposée par madame Véronique Drapeau concernant la taille des rosiers sur les immeubles municipaux et chemins municipaux au montant de 1 885.00 \$ +

taxes applicables pour la saison estivale 2016.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION DU QUAI (COURS YOGA)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska autorise madame Ève Green, responsable du cours de yoga, à utiliser le quai de Kamouraska et ce, à compter de mai prochain, pour la période estivale, si la température le permet.

MANDAT AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LA PRÉPARATION D'UN RÈGLEMENT OU L'AJOUT D'UNE EXIGENCE LORS DE LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE INSTALLATION SEPTIQUE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska mandate le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Kamouraska pour la préparation d'un règlement ou ajout d'une exigence à la réglementation en vigueur lors de la mise en place d'une nouvelle installation septique soit une attestation de conformité signée par une autorité compétente.

MANDAT D'ARPENTAGE À JULES LÉVESQUE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, VISANT LES RELEVÉS DE TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ AU 67 & 69, AVENUE MOREL (OFFRE D'ACHAT DU VIEUX COUVENT PAR LE MUSÉE RÉGIONAL)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska mandate, monsieur Jules Lévesque, arpenteur-géomètre, à procéder à des relevés sur le terrain appartenant à la municipalité où sont situés le Vieux Couvent et le Centre communautaire visant l'offre d'achat acceptée du Musée Régional de l'immeuble sis au 69, avenue Morel.

DEMANDE D'AUTORISATION DÉPOSÉE

PAR LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA À LA CPTAQ VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES REQUISES ET NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DU PROJET (MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska mandate, madame Mychelle Lévesque, directrice-générale, à représenter la municipalité dans le cadre de cette demande et de l'autoriser à signer tous les documents pertinents et à poser tous les gestes nécessaires pour donner plein effet au dépôt de celle-ci et à son suivi. Coût : 287.00 \$

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE CITERNE-INCENDIE (SECTEUR PAROISSE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska dépose une demande de certificat d'autorisation à la CPTAQ visant la construction d'une citerne-incendie.

MANDAT POUR PRÉPARATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (CONSTRUCTION D'UNE CITERNE-INCENDIE) AU NOTAIRE CLAUDE GAGNON

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska mandate le notaire Claude Gagnon à procéder à la préparation d'une demande d'autorisation à la CPTAQ visant la construction d'une citerne-incendie ; **QUE** la municipalité accepte la proposition d'honoraires déposée en date du 24 mars dernier visant la réalisation de ce mandat ; Coûts prévus : Entre 500,00 \$ et 600,00 \$ + les frais d'ouverture du dossier à la CPTAQ (287,00 \$) + les taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Installer les panneaux touristiques (plutôt au printemps et plus tard à l'automne).

LEVÉE DE LA SÉANCE

Règlements municipaux concernant la vente de marchandises : un rappel

- Aucune marchandise ne doit être déposée ou entreposée à l'extérieur.
- Il faut demander une autorisation pour tenir une vente de garage ou toute autre offre de marchandises
- Toute infraction rend le contrevenant passible d'une amende d'au moins mille (1000 \$) dollars et les frais, s'il y a lieu.

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mai 2016

Sous la présidence du maire, monsieur Richard Préfontaine, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT «STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE» - ANNÉE 2015

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska accepte le rapport de Stratégie d'économie d'eau potable – année 2015 tel que présenté par Mychelle Lévesque, directrice générale, au MAMOT et accepté par ledit ministère en date du 20 avril 2016.

RÈGLEMENT N° 2016.06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2007.08 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

CONSIDÉRANT QU'UN règlement portant le numéro 2007-08 imposant le tarif du 9-1-1 intitulé : «Règlement imposant un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1.» aux entreprises de services locaux concurrentiels (ESLC) et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ; **IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE** le règlement suivant, portant le numéro 2016.06 soit adopté; (*extrait du règlement* :) **ARTICLE 2** L'article 3 du règlement 2007-08 relatif à l'imposition d'un tarif relativement à l'opération d'un centre de traitement des appels d'urgence 9-1-1 est abrogé et remplacé par le suivant : À compter du 1er août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$/mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi ligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION DE NELSON BÉRUBÉ DÉPOSÉE À LA CPTAQ - LOT 5 647 571.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de

Kamouraska : appuie dans leur démarche le demandeur Nelson Bérubé et le propriétaire 9222-6224 Québec Inc. la demande visant l'autorisation par la CPTAQ d'aliéner le lot ci -devant mentionné, pour fins d'exploitation agricole, en faveur de Nelson Bérubé ; d'indiquer à la CPTAQ que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur ; de recommander à la CPTAQ de donner suite à l'analyse de la demande d'autorisation qui lui est soumise.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal sur le site internet de la municipalité ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

Démarche de signalisation (étude en cours).

Mission économique du Kamouraska à Montréal les 26 et 27 mai prochain : représentation et mise en valeur des produits régionaux.

Route Lapointe (rencontre avec les producteurs agricoles utilisant cette route). Travaux à prévoir sur cette route après la période de dégel.

MANDAT AU MAIRE POUR REPRÉSENTATION À LA MISSION ÉCONOMIQUE À MONTRÉAL (26 & 27 MAI PROCHAIN).

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska mandate et autorise le maire, Monsieur Richard Préfontaine, à assister et à accompagner un groupe de représentants du Kamouraska à la Mission économique qui se tiendra à Montréal les 26 et 27 mai prochain.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska appuie l'organisation du Camp musical de Saint-Alexandre de Kamouraska dans sa demande auprès du ministère de la Culture et des

Communications à l'effet d'obtenir une mise à niveau du financement juste et équitable en regard au programme «Aide au fonctionnement pour les organismes de formation spécialisée en Arts.»

IL A ÉTÉ PROCLAMÉ PAR Richard Préfontaine, maire de la Municipalité de Kamouraska, la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Kamouraska et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéficiaires des «7 astuces pour être bien dans sa tête.»

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Kamouraska désigne monsieur Maxime Lévesque Bérubé à titre d'inspecteur pour l'application de la réglementation relative aux cours d'eau en complémentarité à l'inspecteur en bâtiment et en environnement déjà désigné soit monsieur Jérôme Drapeau.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska renouvelle son membership à la SADC du Kamouraska pour l'année 2016-2017. Coût : 30.00 \$.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska appuie financièrement la Fondation du Cégep de La Pocatière pour un montant total de 750,00 \$ qui sera versé par tranche de 150.00 \$/année pendant cinq (5) ans.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Téléphonie cellulaire : Suivi de la rencontre à La Pocatière avec monsieur Bernard Lord et Bernard Généreux, député fédéral.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2016



Écocentres
MRC de Kamouraska **Ouvert du 19 avril
au 5 novembre**

Saint-Pascal

236, avenue du Parc
G0L 3Y0

Mercredi : 8 h à 16 h
Vendredi : 8 h à 16 h
Samedi : 8 h à 16 h

La Pocatière

410, 14^e rue Bérubé
G0R 1Z0

Mardi : 8 h à 16 h
Jeudi : 8 h à 16 h
Samedi : 8 h à 16 h

**NOUVEL
HORAIRE :**

Saint-Alexandre
619, Route 289 G0L 2G0
derrière le garage municipal

Jeudi

de 11 h à 20 h jusqu'au 1^{er} sept. inclusivement
de 8 h à 16 h jusqu'au 3 novembre inclusivement

Ajout :

1^{er} et 3^e
**SAMEDI
DU MOIS**
de 8 h à 12 h

Matières acceptées



Résidus verts
et branches



Agrégats

Brouette



Bois



Pneus

48" 1/2 et moins
de diamètre



Métal



Electronique



Encombrant

Des frais s'appliquent
pour les matelas et
les sommiers



Vêtements

Bon état



RDD

Dans leur contenant
d'origine ou dans un
autre identifié et scellé



Matériaux secs

Des frais
s'appliquent

Séparez vos matières



Écomeubles

Dépôt et vente de meubles
et d'articles usagés

Service de collecte le 2^e mardi de chaque mois sur réservation

* Récupération et vente de matériaux patrimoniaux sur appel

Voir au verso pour plus d'information

Pour information : Co-éco 418 856-2628 poste 0
Sans frais : 1 888 856-5552
www.co-eco.org



Matériaux secs

ACCEPTÉS avec des frais de 20\$
par remorque domestique (4' x 8' x 1,5')

- Bardeau d'asphalte (sans le papier goudronné)
- Gypse (gyproc)
- Miroir (sans cadrage)
- Vitre (sans cadrage)
- Verre trempé
- Mélamine
- Céramique
- Plancher flottant
- Clayboard de masonite seulement
- Toilette et lavabo en porcelaine



Agrégats

ACCEPTÉS en très petite quantité seulement (une brouette) :

- Gravier • Béton • Asphalte • Briques

Les citoyens ont la responsabilité de trier leurs matières
AVANT d'accéder à l'écocentre.



Matières refusées (déchets)

- Tapis, boyau, toile (piscine, abri, etc.)
- Laine minérale, styromousse et autres isolants
- Caoutchouc et caoutchouc mousse
- Plastique rigide, revêtement de vinyle, préart, PVC, fibre de verre (cabine de douche, bain, store, etc.)
- Terre contaminée
- Papier goudronné
- Clayboard de vinyle
- Souche
- Autres (demandez au préposé)

**Les matelas et les sommiers sont acceptés
moyennant des frais de 5 \$ chacun.**

Capsule environnement

Avec l'arrivée du beau temps vient le moment de l'année où vous désirez refaire une beauté à votre terrain. Armés de vos râteaux et de vos gants de jardinage, vous ne savez que faire de vos branches, résidus de plate-bande et feuilles mortes accumulés depuis l'été dernier? Plusieurs alternatives sont possibles pour le nettoyage printanier de vos résidus verts.

Les fleurs et les plantes potagères peuvent être déposées sans problème dans le bac brun (secouez-les pour enlever la terre). Cependant, les branches sont refusées, puisqu'à l'usine de biométhanisation elles peuvent causer des bris. Même son de cloche quant au gravier qui se trouve malencontreusement dans la pelouse au printemps; évitez à tout prix de déposer cette matière dans votre bac brun, cela pourrait endommager les équipements à l'usine. Quant aux feuilles et aux rognures de gazon, ils sont refusés dans le bac brun puisque la solution préconisée, la plus écologique et économique, c'est le feuillicyclage et l'herbicyclage.

Au printemps, lorsque vous déchaumez votre pelouse à l'aide d'un râteau ou d'une déchaumeuse, vous pouvez aller porter sans frais ces résidus dans un écocentre près de chez vous. Une fois votre pelouse débarrassée des indésirables de l'hiver (gravier, calcium, chaume sec), la pratique de l'herbicyclage se fera comme un charme pendant la belle saison!


Qu'est-ce que l'herbicyclage? C'est le secret pour avoir la plus belle pelouse du voisinage! Il s'agit simplement de laisser les rognures de gazon au sol. Vous fournirez ainsi, sans dépenser un sou, le meilleur engrais qui soit pour votre pelouse. Vous éviterez aussi les coûts de transport et de


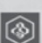


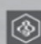


traitement de cette matière. Vous pouvez utiliser les rognures de gazon en trop comme paillis dans les plates-bandes, au potager ou à la base de vos arbres. Si toutefois vous avez un surplus dont vous ne savez que faire, sachez que le gazon est accepté sans frais tout l'été dans un écocentre près de chez vous.

Le feuillicyclage suit le même principe, c'est-à-dire qu'il s'agit de passer la tondeuse sur les feuilles et laisser celles-ci sur votre terrain, ce qui fournit un engrais de choix pour les microorganismes présents dans le sol qui redoubleront d'ardeur dans leur travail sous votre pelouse! Certaines municipalités offrent un service de collecte de feuilles à l'automne, mais vous pouvez également les apporter dès maintenant dans un écocentre près de chez vous sans frais. Pour consulter l'horaire des écocentres et la liste des matières acceptées, rendez-vous au www.co-eco.org.


**Que faire avec vos
RÉSIDUS VERTS?**

 Fleurs - plantes Résidus de jardin et de plate-bande	 Branches - feuilles - gazon
 BAC BRUN	 ÉCOCENTRES Acceptés sans frais Pour plus de détails : www.co-eco.org



 Saint-Denis
 Saint-André
 Saint-Philippe-de-Néri
 Saint-Pascal/Saint-Bruno
 Mont-Carmel
 Kamouraska
 Saint-Germain

**Mieux se
connaître,
pour mieux
avancer.**



Desjardins
Caisse du Centre de Kamouraska

Socio-culturel

Invitation au 2^{ième} Forum Annuel du Conseil du Saint-Laurent

La table de concertation régionale (TCR) du Sud de l'estuaire moyen

Sous le thème de la gestion intégrée du Saint-Laurent, le Conseil du Saint-Laurent vous convie à participer à son deuxième forum annuel le 10 juin prochain à Berthier-sur-Mer!

Officiellement inaugurée en mai 2014, la table de concertation régionale (TCR) du sud de l'estuaire moyen porte le nom de Conseil du Saint-Laurent. Son territoire qui inclut les municipalités riveraines des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup. Elle est composée de 24 membres, tous des acteurs de l'eau faisant partie intégrante des différentes sphères municipales, économiques, environnementales, communautaires et des Premières Nations du territoire.

Deux ans après sa mise en place, le Conseil du Saint-Laurent est fier de vous convier à son deuxième forum annuel. Il s'agit d'une occasion unique d'en apprendre davantage sur le Saint-Laurent sous deux thèmes précis pour cette seconde édition, soit le béluga du Saint-Laurent et les espèces halieutiques emblématiques (bar rayé, éperlan et anguille d'Amérique) et différents sujets entourant l'enjeu de l'érosion et de la submersion côtière sur le territoire. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la programmation au www.tcr-csl.zipsud.org.

Cette rencontre sera aussi l'occasion de participer à l'élection de nouveaux membres puisque la moitié des sièges du Conseil du Saint-Laurent sont renouvelables tous les deux ans.

Destiné à toutes personnes intéressées par la gestion intégrée du Saint-Laurent, ce forum se tiendra **le vendredi 10 juin prochain de 9 h à 16 h au Motel-Restaurant de La Plage à Berthier-sur-Mer**. Pour consulter la programmation et vous inscrire, visitez le site : www.tcr-csl.zipsud.org – Onglet Forum. Faites vite, car les places sont limitées!

Pour de plus amples informations, contactez l'équipe de coordination : madame Solenn Sanquer au 418-551-7815 (ssanquer.zipse@gmail.com) ou Sophie Comtois au 418-722-8833 (comtois.zipse@globetrotter.net)





CONSEIL DU SAINT-LAURENT

TCR SUD DE L'ESTUAIRE MOYEN



Bernard Généreux
Député fédéral
MONTMAGNY – L'ISLET – KAMOURASKA – RIVIÈRE-DU-LOUP

bernard.genereux@parl.gc.ca
1-855-881-9876



Norbert Morin
Député Côte-du-Sud
418 492-7730
1 866 774-1893
nmorin-cds@assnat.qc.ca

Socio-culturel

LA MAISON DE LA FAMILLE DU KAMOURASKA

580-C, RUE CÔTÉ, SAINT-PASCAL



LE SOLEIL EST ARRIVÉ, VIENS T'AMUSER!

Viens jouer à l'extérieur avec tes parents. Des jeux moteurs et ludiques seront au rendez-vous. Saint-Pascal, lundi le 6 juin de 9h30 à 11 h, au Parc Ernest-Ouellet

PARENTS EN FORME

Période d'exercices adaptés pour nouvelles mamans et femmes enceintes. Les papas sont les bienvenus. Saint-Pascal, mardi le 7 juin de 13h30 à 15 h; mercredi le 22 juin de 13h30 à 15h, au Centre Robert Côté

CAFÉ-CAUSERIE

Un moment de discussion vous est offert pour vous chers parents. Il nous fera plaisir de vous offrir un café et d'échanger entre adultes sur divers sujets. Un moment à saisir pour sortir de la routine et rencontrer d'autres parents. Saint-Pascal, mardi le 10 juin de 13 h 30 à 15 h, à nos locaux

PURÉE POUR BÉBÉ

Participez activement à la préparation des purées (viande, légume et fruit) et repartez avec une portion de celles-ci. Saint-Pascal, mercredi le 15 juin de 13h30 à 16h, à nos locaux

Inscription obligatoire auprès de Marie-Pier Dumais, TES

☎492-5993 poste 103

PROJET PÈRES

PÊCHE AU LAC MORIN (Saint-Alexandre)

Invitation pour toute la famille, le 5 juin, pêche au Lac Morin; collation fournie, activité gratuite.

JOURNÉE EN FORÊT (Saint-Joseph)

Le 19 juin, marche en forêt, observation de la nature, feu en forêt, à Saint-Joseph. Activité papa-enfant(s), collation fournie, activité gratuite.

Pour information : François Gerardin, responsable Projet Pères :

418-492-5993, poste 107 mfkprojetperes@videotron.ca

Facebook MFK Projet Pères

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE...



La *Maison de la famille* désire informer la population que ses bureaux seront fermés du 9 juillet au 28 août 2016 inclusivement. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à toute la population une belle saison estivale.

Centre
CHIROPRATIQUE
Kamouraska

D^{re} Édith Lebel - D^{re} Judith Lilley
Chiropraticiennes
179 route 230 Ouest, La Pocatière | 418 856-4120
MEMBRES DE L'ORDRE DES CHIROPRA TI CI EN S DU QUÉBEC

IGA Saint-Pascal

400, Chapleau
Saint-Pascal (QC)
G0L 3Y0
tél. : (418) 492-2902
télé. : (418) 492-7566
courriel : iga08595andre.tanguay@sobeys.com

André Tanguay
Propriétaire

Divers



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

« SERVICES KAM-AIDE INC. »

DATE: MERCREDI, 15 JUIN 2016
HEURE : 18 H 30
LIEU : CISSS DE KAMOURASKA
(Grande salle, 2e étage)
575, AVENUE MARTIN, SAINT-PASCAL



L'ORDRE DU JOUR POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SERA LE SUIVANT :

1. Allocution d'ouverture
2. Régularité de convocation
3. Ordre du jour
4. Procès-verbal 2014-2015
5. Rapports d'activités 2015-2016
6. États financiers 2015-2016
7. Nomination d'un auditeur
8. Ratification des actes
9. Élection des administrateurs
10. Levée de l'assemblée

Venez échanger, une collation vous attend !



INVITÉE : Annie Corriveau
Agente de la Sûreté du Québec

PRÉSENTATION DU PROGRAMME



Dès 20H00



Un rendez-vous
à ne pas manquer !



6^e édition - Samedi 2 juillet 2016

DÉFI VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ 2016

Samedi le 2 juillet 2016,
« Pédalons au Kamouraska! »
au profit de la Fondation
André-Côté. Joignez-vous à
nous et aidez-nous à faire de
cette activité de financement
une grande réussite!

Inscrivez-vous ou parrainez un
cycliste :

www.defiveloandrecote.ca

Pour information :
418 856-4066 poste 1



Construction
Yves Gosselin

Entrepreneur général
Construction - rénovation



Résidentiel
et commercial

9, Route Lauzier
Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Tél.: (418) 492-3492
(418) 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51



Ramonage de cheminées
Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608
Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Déneigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Agenda

Juin 2016

6 juin, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
7 juin	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1
8 juin, 18h-20h	Assemblée générale annuelle de PGA	Centre communautaire	Martine Mounier 418 308-1167
12 juin, 10h30	Assemblée générale annuelle de Patrimoine maritime	Centre communautaire	Magdeleine Bossé 418 492-1325
14 juin	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
14 juin 19h-21h	Danse	Centre communautaire	Anik Corminboeuf
20 juin	Rencontre CCU (à confirmer)		418 492-6523 poste 1
21 juin	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1
21 juin 19h-21h	Danse	Centre communautaire	Anik Corminboeuf
24 juin	Fête nationale du Québec : souper méchoui, feux de joie, musique et surprises	Au quai si beau temps ou centre communautaire si pluie	418 492-6523 poste 3
27 juin	Début du terrain de jeux	Kamouraska	418 492-6523 poste 3
28 juin	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
28 juin 19h-21h	Danse	Centre communautaire	Anik Corminboeuf

Juillet 2016

1er juillet	Fête du Canada		
4 juillet, 20h00	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
5 juillet	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1
5 juillet 19h-21h	Danse	Centre communautaire	Anik Corminboeuf
12 juillet	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
12 au 17 juillet	23e symposium de peinture du Kamouraska	Centre communautaire	Sympokamouraska@gmail.com
17 juillet	Spectacle des petits chanteurs Belges	Église de Kamouraska	418 492-6523 poste 3
19 juillet	Collecte des matières recyclables et organiques		418 492-6523 poste 1
23 juillet 16h	Messe au Berceau de Kamouraska		
25 juillet	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1



Une marée de richesses

www.kamouraska.ca

Suivez-nous sur Facebook: Municipalité de Kamouraska

Quai des Bulles
Savonnerie artisanale



KAMOURASKA
ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7

QUAIDEBULLES.CA

Boulangerie Niemand



Horaire 2016
de la St-Jean à la Fête
du travail:
ouvert tous les jours

Au plaisir de vous servir
entre 8h00 et 18h00

82, avenue Morel, Kamouraska **418 492-1236**

CHOCOLATERIE
★ La Fée ★
Gourmande



KAMOURASKA



Chocolaterie

Chocolats fins
Caramels et tartinades
Confiseries et nougats
Desserts
Glaces et sorbets
Cafés, thés, chocolat chaud



Auberge

Quatre unités d'hébergement dans une maison québécoise construite en 1850.

Concept « Couette et Chocolats » qui inclut un petit-déjeuner fruité et chocolaté.

La Fée Gourmande
167, avenue Morel, Kamouraska
418 492-3030
www.lafeegourmande.ca



POISSONNERIE



Lauzier

POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec
www.poissonnerielauzier.com